



PRÉFET DU RHÔNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 8 JANVIER À 8H45 AU 9 FEVRIER 2018 A 16H45 PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU CONCERNANT LA CRÉATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER TERTIAIRE SUR LE SITE DU STADE DE GERLAND À LYON 7^E : LES « JARDINS DU LOU »

Par arrêté du 18 décembre 2017, le Préfet du Rhône a prescrit une enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, sur la demande de la co-maîtrise d'ouvrage SASP LOU RUGBY (pour l'autorisation environnementale), et F2P (pour le permis de construire). Cette enquête unique regroupe deux enquêtes qui portent sur une demande de permis de construire, relevant de la compétence du Maire de Lyon, et une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, compétence Préfet du Rhône, correspondant au projet de construction, au 353 avenue Tony Garnier 69007 Lyon, d'un ensemble immobilier tertiaire sur un tènement occupé notamment par le stade de Gerland, d'une superficie supérieure à 10 hectares, nécessitant une évaluation environnementale.

Les deux dossiers sont donc soumis aux formalités d'une enquête publique, conformément aux dispositions des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement.

CETTE ENQUÊTE EST OUVERTE DURANT 33 JOURS, DU 8 JANVIER À 8H45 AU 9 FEVRIER 2018 A 16H45.

Le projet soumis à enquête publique concerne la construction d'un ensemble immobilier tertiaire se composant de 6 bâtiments dédiés à des activités de bureaux et de services avec une surface de plancher totale de 28 201 m² et la création de 342 aires de stationnement.

Pendant l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance des dossiers, soumis à étude d'impact, auxquels sont joints l'avis de l'autorité environnementale, et les avis réglementairement imposés, sur support papier, en mairie de Lyon 7^{ème}, 16 place Jean Macé 69007 et en mairie de Lyon, direction de l'aménagement urbain (DAU), service urbanisme appliqué, 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://registre-numerique.fr/jardins-du-lou> du 8 janvier à 8h45 au 9 février 2018 à 16h45.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de Lyon (DAU), à l'adresse visée ci-dessus.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête auprès des services du Préfet du Rhône (Direction Départementale des Territoires - Service Eau et Nature – Guichet unique– 165 rue Garibaldi - CS 33862 69401 Cedex 03).

Le public peut consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête sur support papier ouvert à cet effet en mairies précitées
- ou par courrier postal adressé à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête publique « Les Jardins du LOU » à l'adresse de la mairie de Lyon (DAU), siège de l'enquête
- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : jardins-du-lou@mail.registre-numerique.fr
- ou sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://registre-numerique.fr/jardins-du-lou>, pendant la durée de l'enquête publique.

Toutes les contributions adressées par l'un ou l'autre des moyens exposés ci-dessus, seront consultables par le public sur le registre dématérialisé, pendant la durée de l'enquête publique.

M. Yves VALENTIN, retraité-chargé de sécurité dans l'industrie, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairies de Lyon 7^{ème} et mairie de Lyon (DAU) aux dates et heures suivantes :

mairie de Lyon (DAU)	mairie de Lyon 7 ^{ème}
Lundi 8 janvier 2018 de 8h45 à 11h45	Mercredi 17 janvier 2018 de 8h45 à 11h45
Mardi 30 janvier 2018 de 13h45 à 16h45	Vendredi 9 février 2018 de 13h45 à 16h45

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences sont annexées immédiatement au registre d'enquête correspondant.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairies pré-citées, et sur leurs panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par la SASP LOU RUGBY.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, la SASP LOU RUGBY, 60 avenue Tony Garnier 69007 Lyon, ou auprès de Mme Astrid SCHINDLER, ingénieur chargée d'affaires environnement - Société SOCOTEC, à l'adresse suivante : Astrid.SCHINDLER@socotec.com et au n°04 72 11 46 48.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairies de Lyon 7^{ème} et en mairie de Lyon (DAU) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr, puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) .

Au terme de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont : la délivrance du permis de construire par le Maire de Lyon, l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau par le Préfet du Rhône, ou un refus.